

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Mardi 27 juin 2023 – 09h30

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise,

CLÉ 2 : M. BOISGONTIER Jérôme (suppléant), Mme CHESNEL Valérie (arrivée à 10h37), M. COUPRIT Pierre, Mme FROUDEL Marie-Françoise, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert (arrivé à 9h48), M. LECLERC Jean, M. LÉVESQUE Michel,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles (arrivé à 11h17), M. COUSIN Michel,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle (départ à 11h), M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei), M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. ROGER Michel (suppléant),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,

CLÉ 8 : Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, Mme LOISON Françoise (suppléante),

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. BOULAY Olivier, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre (arrivé à 9h59), M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,

CUA : M. COUSIN Patrick,

Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. COUSIN Didier (départ à 10h51), M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland (arrivé à 9h45), M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. HUMBERT Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. SURCIN Bernard.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ1 : M. GIRARD Roland, M. RIPAUX Dominique, M. ROGER Damien,

CLÉ2 : M. CHRISTOPHE Hubert, M. GAUDIN Sylvain,

CLÉ3 : Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge, M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ4 : M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ5 : M. DIAZ Ramon, M. MOUSSET Denis,

CLÉ6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. LÉONI Sylvain,

CLÉ7 : M. POUSSIN Pascal, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : Mme DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, M. ROULLEAUX Eric,

CLÉ12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MARIE Jean-Louis, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,

CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : M. AUBIN Thierry, Mme BRIFFAULT Huguette, M. DUBREUIL Benoit, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. RAULT Benoit et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

Christian BAILLIF donne pouvoir à Philippe AUVRAY
Nicolas BOUCHÉ donne pouvoir à Amale EL KHALEDI
Lydia BUSSY-BOITEUX donne pouvoir à Marc QUÉROLLE
Jérôme LARCHEVEQUE donne pouvoir à Charles HAUTON
Henri LEROUX donne pouvoir à Daniel BIGEON
Pascal POUSSIN donne pouvoir à Philippe CHALLIER
Serge QUELLIER donne pouvoir à Michel LESVEQUE
Benoit RAULT donne pouvoir à Michel BELLENGER
Damien ROGER donne pouvoir à Éric LE CARVENNEC

Étaient présents hors comité syndical : Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Gaël DESCHAMPS, géomètre – topographe, David DURAND, chargé d'affaires bois-énergie, Madame Christelle HIBOU, conseillère aux décideurs locaux, Hélène TESSON, chargée d'affaires photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique, Nicolas THUILLIER, économiste de flux et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 février 2023 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2023 transmis à chaque délégué par courriel le 7 mars 2023. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

09h45 Arrivée de Monsieur Roland FOUCHER

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.

09h48 Arrivée de Monsieur Gilbert COUPARD

2. Délibération concordante de transfert de compétences (vote)

Monsieur le Président donne lecture des communes ayant transféré des compétences au Te61 depuis la dernière assemblée générale :

- Éclairage public : La Ferté en Ouche, Moulins la Marche, Planches, Saint Gilles des Marais, La Lande Patry,
- IRVE : Pontchardon, Saint Pierre du Regard,
- Gaz : Comblot, Courgeon, Le Pin la Garenne, Messei, Saint Georges des Groseillers et Vaunoise.

Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les demandes de transfert de compétences des communes susdites et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

3. Règlement de service de la chaufferie-bois de Tourouvre-au-Perche (vote)

Les travaux de la chaufferie-bois de Tourouvre-au-Perche étant terminés, il est nécessaire pour le Te61 de conclure un règlement de service pour définir les rapports entre les abonnés et le service.

David DURAND présente un comparatif avec la chaufferie de Rânes afin d'ajuster au mieux la tarification pour Tourouvre-au-Perche.

Dans la situation de Rânes, s'agissant d'un projet alimentant un unique bénéficiaire, la convention individuelle prévoit une cotisation syndicale prenant en compte le coût global de l'investissement amortie sur 20 ans et prévoit le paiement du coût du fonctionnement selon les consommations de l'année N-1.

En ce qui concerne la chaufferie de Tourouvre-au-Perche, le projet incluant un réseau de chaleur avec plusieurs clients, la vente de la chaleur doit être prévue dans un règlement de service qui régit toutes les clauses, les engagements ou encore la tarification, doublé d'une police d'abonnement qui apporte les détails techniques de raccordement par abonné.

Ainsi, une formule de calcul est appliquée :

$$R = R1 \times \text{nb de MWh consommés par l'abonné} + R2 \times \text{puissance souscrite par l'abonné en KW}$$

R1 : charges combustibles (gaz + bois)

R2 : r21 électricité + r22 frais généraux + r23 provision renouvellement + r24 investissement

Selon le calcul prévisionnel, le prix moyen de la chaleur vendue serait de 12,90 ct€/kWh.

Le projet de règlement de service, coconstruit avec les services de Biomasse Normandie, a été envoyé aux membres du comité syndical le 14 juin 2023 et n'a soulevé aucune remarque.

Après exposé, le comité syndical approuve le règlement de service tel que présenté et annexé, et autorise le Président à signer tout document y compris tout avenant et convention en lien avec ce dossier.

De plus, la trame de ce règlement étant validé, il est proposé au comité syndical de déléguer la validation des futurs règlements de service, avenants et polices d'abonnement aux membres du bureau. Le comité syndical accepte, et le Président s'engage à rendre compte des décisions du bureau à ce sujet lors des futures assemblées générales.

09h59 Arrivée de Monsieur Pierre CORREYEUR

4. Tarification des conventions photovoltaïques (vote)

Monsieur le Président rappelle les missions photovoltaïques du service transition énergétique à savoir l'étude de solutions techniques, l'investissement dans les projets et l'exploitation de la ressource avec le partenaire. Il donne la parole à Hélène TESSON qui présente les projets photovoltaïques réalisés dans le département :

- La ressourcerie de l'Aigle,
- La toiture de la chaufferie de Tourouvre-au-Perche,
- La maison des entreprises,
- Athis Val de Rouvre.

Entre 2020 et 2022, les notes d'opportunités photovoltaïques n'étaient pas facturées aux collectivités et la convention de mise à disposition de la toiture était transmise en parallèle. Après plusieurs études restées sans suite, depuis le 1^{er} janvier 2023, la note d'opportunité est transmise après réception de la convention de mise à disposition signée, engageant la collectivité sur 30 ans, sans connaître la faisabilité du projet, ce qui peut freiner la décision des élus.

A la suite d'une demande des collectivités, Hélène TESSON propose de modifier le déroulement des projets à venir de la façon suivante :

- 1) Demande écrite de la collectivité,
- 2) Visite technique sur place par le chargé d'affaires,
- 3) Présentation en comité de présélection du Te61 du projet. Ce comité créé en début d'année est composé des membres du codir et donne son avis sur les projets avant d'engager des frais plus importants pour la rédaction d'une note d'opportunité (20% des projets présentés sont retenus en moyenne). Pour le Te61, seuls les dossiers supérieurs à 200 m² de panneaux pourront être retenus, et supérieurs à 500 m² pour la SEM Éner61.
- 4) Signature d'une convention pour la réalisation de la note d'opportunité et délibération de la collectivité,
- 5) Après réception de la convention, envoi de la note d'opportunité et de la facture à la collectivité (qui sera remboursée si le projet aboutit),
- 6) Avis de la collectivité sur la poursuite du projet,

- 7) Transmission à la collectivité de la convention de mise à disposition, avec clause de résiliation dans le cas où l'étude structure s'avérerait défavorable,
 8) Lancement des études de maîtrise d'œuvre.

Le temps de travail pour la réalisation d'une note d'opportunité ayant été estimée à deux jours, soit 630 €, hors étude de structure, il est proposé la tarification suivante :

Nombre de bâtiments	EPCI	Communes	
		Ne reversant pas la TCCFE	Reversant tout ou partie de la TCCFE
1 à 2 bâtiments	300 €	300 €	250 €
3 à 5 bâtiments	400 €	400 €	350 €
6 bâtiments et plus	500 €	450 €	400 €

Il est précisé que cette contribution financière ne sera facturée que si la collectivité ne donne pas suite au projet ou si celui-ci n'est pas réalisable.

Question de Didier VIECELI : combien de temps en moyenne y a-t-il entre l'état de projet et la distribution du premier kWh ?

Réponse d'Hélène TESSON : il faut compter en moyenne 18 mois pour la réalisation d'un projet.

Réponse de Monsieur le Président : ce délai dépend de la réactivité des différentes structures telles que la collectivité, les entreprises de travaux, Enedis pour le raccordement, EDF pour la mise en place du contrat de vente...

Question de Paul BRIONNE : le Te61 a-t-il des solutions pour les parkings en zone urbaine ?

Réponse de Monsieur le Président : il y a la possibilité d'installer des ombrières sur les parkings. Un projet de partenariat avec des entreprises privées est en cours.

Réponse d'Hélène TESSON : le service recense actuellement les parkings du territoire.

Question d'Éric LE CARVENNEC : l'agrivoltaïsme est-il interdit dans l'Orne ?

Réponse de Monsieur le Président : des expérimentations sont en cours, en attendant le décret gouvernemental sur l'agrivoltaïsme. Aujourd'hui le SDRADET s'y oppose ainsi que le Président de Région.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve les modalités financières pour les notes d'opportunités des projets photovoltaïques, qui seront ajoutées au guide annuel des aides financières, et dit que cette contribution financière ne sera pas facturée dès lors que le projet aboutit et qu'il est porté par le Te61.

5. Dossier ACTÉE+ Fonds Chêne (vote)

Le Fonds CHÊNE, mis en place par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTÉE+, troisième édition du programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022. Par le biais d'une SASU, la FNCCR a prévu une enveloppe de 220 000 000 € dédiée à ce programme, ayant pour objectif la rénovation énergétique des bâtiments.

Monsieur le Président donne la parole à Nicolas THUILLIER, économiste de flux au Te61. Spécialiste en économie d'énergie, il intervient sur tous les flux : chauffage, électricité, eau, climatisation, déchets... Il gère les contrats d'énergie, rédige des rapports financiers, suit l'évolution des factures de consommation, met en œuvre un tableau de bord pour améliorer la situation pour les collectivités qui en font la demande.

Ainsi il propose de déposer deux dossiers ACTÉE+ afin de financer les deux postes d'économiste de flux du Te61 jusqu'au 31 décembre 2026.

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité le dépôt de deux dossiers ACTÉE+.

6. Modèle financier pour les travaux éligibles au Fonds vert éclairage public (EP) (vote)

Le 28 février 2023, le comité syndical accepte le dépôt de deux dossiers Fonds vert pour l'éclairage public des communes ayant transféré la compétence :

- Programme vapeur de mercure (VM) : 1 477 luminaires ont été identifiés pour un montant total de travaux de 912 500 €. Une aide à hauteur de 230 000 €, soit 25 % a été accordée. Cette aide concerne le changement du luminaire mais ne prendra pas en charge le génie civil.
- Programme boule : 560 luminaires ont été identifiés pour un montant total de travaux de 516 750 €. Une aide à hauteur de 130 000 €, soit 25 % a été accordée.

Un troisième dossier a été déposé pour le programme des lampes de 150 W SHP ou plus, représentant 4 963 points lumineux soit 3 295 850 €. Le Te61 est dans l'attente de la notification de la préfecture. L'aide sera revalorisée en fonction de l'instruction du dossier.

Afin de faire bénéficier de du Fonds Vert (FV) aux collectivités ayant transféré la compétence EP, Cédric THOMAS propose de revaloriser la contribution du Te61 inscrite au guide des aides selon les modalités suivantes :

Type travaux	Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte	Urbain reversant 100% TCFE	Urbain gardant la TCFE et urbain d'un régime mixte	MOE
Éclairage public	1 200 000 €			5% des travaux
Extension d'un réseau EP/ Rénovation mise en lumière en Led	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 40%	0 %	
Effacement	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 40%	0%	
Renouvellement sans Génie Civil (GC)	FV : 65%	FV : 65%	Jusqu'à 10% FV : 35%	
Programme d'éradication des lampes à VM sans GC	Jusqu'à 70% FV : 80% (plafonné)	Jusqu'à 70% FV : 80% (plafonné)	Jusqu'à 10% FV : 35%	
Maintenance	18€/pt	18€/pt	18€/pt	
Accident	sur devis			
Géoréférencement	50%	50%	50%	

Intervention de Frédéric HARDY qui confirme les propos de Monsieur le Président et encourage les collectivités à transférer la compétence au Te61, pour réduire les coûts de remise aux normes de leur éclairage public. Il rappelle que les lampadaires de type « boules » seront interdits à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les membres du comité syndical acceptent les conditions financières telles que présentées.

7. Avenants concession GAZ (vote)

DSP Igé

La commune d'Igé dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz propane faisant partie de la zone de desserte de Antargaz.

Les relations entre le Te61, autorité organisatrice de la distribution gaz, et Antargaz sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz propane signé le 26 octobre 2017 pour une durée de 30 ans à renouveler.

Antargaz Énergie a effectué une mise à jour de sa formule d'indexation. Elle ne pourra dorénavant en aucun cas avoir pour effet d'entraîner, à la hausse comme à la baisse, une variation des prix supérieure à 20% par rapport à ceux portés dans la grille tarifaire des prix de la fourniture appliqué au semestre précédent, à la hausse comme à la baisse, contre 6% auparavant. Ainsi un avenant au contrat de concession, tel qu'annexé, est nécessaire.

Ainsi il est proposé de modifier l'annexe 3 du contrat avec la commune d'Igé en vue de faire bénéficier les usagers de la baisse du coût du propane de 15%, faisant passer le coût d'achat actuel de 4cts/KWh à 3,70cts/KWh.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent l'application de ces nouvelles conditions tarifaires à la concession.

10h37 Arrivée de Madame Valérie CHESNEL

Concession Gaz Flers et Saint Georges des Groseillers

Monsieur le Président explique que les communes de Flers et Saint Georges des Groseillers ont transféré la compétence Gaz au Te61 depuis peu. Ainsi, il est nécessaire de faire pivoter les contrats communaux vers le Te61 en rédigeant deux avenants :

- un premier afin d'incorporer au périmètre du contrat pivot Flers et Saint Georges des Groseillers,
- un second afin d'incorporer les modalités du modèle 2022 dont le contrat initial court jusqu'en 2026.

Cet avenant entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Les membres du comité syndical représentant les communes de leur CLE, ayant transféré la compétence Gaz, après en avoir délibéré, à l'unanimité acceptent les termes de ces avenants.

8. Cotisation au géoréférencement en régie (vote)

Depuis le 1^{er} février 2023, Gaël DESCHAMPS a intégré le service SIG du Te61 en tant que géomètre – topographe. Il compte parmi ses missions le contrôle et la mise à jour du PCRS, le contrôle des prestataires Te61 ou encore l'intégration des données dans le SIG à la suite des travaux. Dans ce cadre, le Te61 a fait l'acquisition de l'équipement nécessaire : théodolite, perche GPS et logiciels. Lors des contrôles des réseaux électriques et d'éclairage public, des écarts entre les relevés et la réalité ont été observés à plusieurs reprises.

Ainsi, Cédric THOMAS propose d'ajouter une compétence au service SIG, pour accompagner les collectivités sur le géoréférencement, en réalisant certains relevés de réseaux existants en éclairage public, actuellement effectués par les entreprises prestataires.

Selon le marché avec les entreprises de travaux en cours, le coût de la prestation s'élève à 1€ le mètre linéaire, soit 0,50€ pour les collectivités, d'après le guide des aides financières 2023. Après le retour d'expérience sur la commune de Saint Martin du Vieux Bellême avec 4 786 mètres linéaires étudiés, la prestation reviendrait à 0,57€/ml en interne.

Question de Françoise REIG-HAMELIN : depuis le début de votre mission, comment avez-vous effectué les contrôles ?

Réponse de Gaël DESCHAMPS : des contrôles de classe A ont été effectués par échantillonnage en fonction de doutes relevés sur certains chantiers, par le service SIG.

Il est proposé d'harmoniser le tarif en régie avec celui des entreprises afin de ne pas faire de concurrence à hauteur de 0,50 €/ml. Il est prévu que ce tarif soit révisé chaque année dans le guide des aides financières.

Les membres du comité syndical approuvent la mise en place de ce service aux collectivités selon le tarif présenté.

10h57 Départ de Monsieur Didier COUSIN

9. Modalité de l'offre d'accès au service cartographie (vote)

A la suite de la consolidation du service SIG, notamment à l'aide du PCRS, des structures publiques ont sollicité le Te61 afin d'obtenir le PCRS et d'intégrer leurs thèmes cartographiques dans le SIG. Actuellement le modèle financier des conventions de partenariat PCRS n'est pas adapté pour répondre à la demande.

Ainsi, le service SIG a travaillé une grille tarifaire s'appuyant sur les pratiques d'autres territoires pour élargir le service aux collectivités qui n'adhèrent pas au PCRS. L'offre serait ouverte aux structures publiques telles que les syndicats d'eau, PETR, EPCI, parcs etc.

Offre	Accès	Abonnement	Description
Offre de base	PCRS	300€/an	Accès au fond de plan réglementaire(PCRS) sur l'ensemble de votre territoire avec ses deux formats (Raster et Vecteur)
	DT-DICT + un thème(*) au choix	500€/an	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'outil Next'DICT qui vous accompagne dans la réponse au DT-DICT sur l'ensemble de vos réseaux (une vidéo d'utilisation est disponible sur : https://youtu.be/XcKIWvJOLXM) - Intégration d'un thème de données de votre choix : eau potable, assainissement, cimetière, voirie ... etc - Le petit plus, accès à l'Orthophoto de l'IGN, le plan cadastral de la DDFIP, les données cartographiques actualisées au moins une fois par an - des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, Géoportail de l'urbanisme (vidéo de présentation disponible : https://youtu.be/kEmuZY5efQw)
Offre supplémentaire	Thème(*) supplémentaire	200€/thème/an	À la demande, vous pouvez solliciter à tout moment le Te61 pour intégrer de nouveaux thèmes.

* un thème peut comporter plusieurs couches. Par exemple, le thème eau potable peut comporter le réseau, les vannes, les bouches à clés, les compteurs...

Les membres du comité syndical acceptent les conditions tarifaires telles que présentées.

10h57 Départ de Madame Isabelle BRANCOURT

10. Ouvertures de postes (votes)

L'équipe du Te61 s'étoffe un peu plus au fil des années. Monsieur le Président a donc opéré une restructuration des services en partageant le Te61 en deux pôles : le pôle administratif réunissant les ressources humaines, la comptabilité, la communication et l'informatique dirigé par Christine THUILLIEZ et le pôle technique réunissant les services électricité, gaz, SIG et transition énergétique dirigé par Cédric THOMAS.

Pour accompagner cette restructuration, il est prévu l'ouverture de nouveaux postes :

- Ingénieur en chef dans le cadre du reclassement du poste de Cédric THOMAS, actuellement ingénieur hors classe,

- Technicien SIG afin de renforcer le service cartographie qui se développe avec la mise en place du PCRS. De plus en plus de collectivités souhaitent bénéficier de ce service. Une stagiaire en fin d'étude SIG a proposé sa candidature et pourrait intégrer l'équipe en fin d'année pour la gestion des données cartographiques sur logiciel,

- Contrat d'apprentissage pour le pôle transition. Il sera proposé à Félix CHARDON, actuellement stagiaire au service transition énergétique qui donne entière satisfaction, de suivre son apprentissage au Te61 à partir de la rentrée 2023 dans le cadre d'un BUT Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique,

- Deux postes saisonniers pour l'été 2023 afin de pallier les absences pour raison de congés.

Les membres du comité syndical acceptent ces ouvertures de postes ainsi que la mise en place d'un contrat d'apprentissage.

Question de Michel COUSIN : les crédits ont-ils été prévus au budget ?

Réponse de Monsieur le Président : les crédits sont suffisants, et à chaque embauche, une balance est réalisée afin de calculer le rapport dépenses/recettes.

11. Remboursement de frais d'administrateur SEM Éner61 (vote)

Conformément à l'article 23 des statuts de la SEM, les administrateurs représentants des groupements de collectivités territoriales peuvent se voir octroyer une rémunération ou des avantages particuliers pour lesquels l'assemblée détermine la nature des fonctions concernées et prévoit le montant maximum pouvant être alloué. Ces administrateurs peuvent bénéficier du remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées dans l'intérêt de la société.

Le Président précise que l'octroi et le versement d'une rémunération à un administrateur ne peut se faire que sous l'accord final du conseil d'administration de la SEM, qui se prononcera sur les dépenses concernées.

Le Président demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical présents autorisent les administrateurs représentant le Te61 dans la SEM Éner61 à bénéficier du remboursement de leurs frais d'administrateurs dans le cadre de leur présence au conseil d'administration. Ils disent que l'enveloppe budgétaire annuelle de 5 000 €, telle que

votee lors de la seance du 30 juin 2021, permettant le remboursement des frais engendres par les differentes missions des administrateurs representants du Te61 au sein de la SEM Ener61 n'est pas modifiee.

12. Approbation du rapport d'activites de la SEM Ener61 (vote)

Le President expose qu'entrer dans une demarche de transition, voire de revolution energetique, necessite aujourd'hui de s'engager pleinement dans la production d'energies renouvelables de maniere delocalisee sur les territoires. Dans ce cadre, le Te61 via sa SEM Ener61, et active depuis le 1er decembre 2021, accompagne les collectivites locales dans leur transition energetique.

Le President souligne egalement que dans le cadre des imperatifs de transparence et de leurs obligations de communication, la collectivite doit presenter chaque annee a leur assemblee deliberante un rapport retraçant les activites de la SEM realisees au cours de l'exercice budgetaire precedent et dont elle possede une partie du capital ou a laquelle elle a confie des conventions.

Le president rappelle que le rapport a ete envoye aux membres du comite syndical en date du 19 juin 2023, et qu'il n'a souleve aucune remarque en amont de la reunion.

Le comite syndical adopte a l'unanimité le rapport tel qu'annexe.

11h17 Arrivée de Monsieur Gilles BELLON

Question de Françoise REIG-HAMELIN : serait-il possible de faire apparaitre un compte-rendu des projets retenus ?

Réponse de Charles HAUTON : l'envoi des comptes-rendus des reunions du comite de preselection pourrait etre etendu aux membres du bureau syndical.

Monsieur le President prend acte de communiquer davantage sur les projets retenus ou ajournes par le comite de preselection.

13. Creation d'une SAS pour les projets d'ombrières photovoltaïques (vote)

Dans le cadre de son activite de developpement de projets photovoltaïques, la SEM Ener61 envisage la creation d'une nouvelle societe permettant d'elaborer un programme d'ombrières photovoltaïques au sol sur le territoire de l'Orne, possiblement avec un ou plusieurs partenaires privés.

Cette societe sera constituee avec les caracteristiques principales suivantes :

- Forme juridique : Societe par Actions Simplifiee (SAS) Special Purpose Vehicle (SPV) au sens des dispositions du Code de Commerce applicables,
- Capital social : detenu comme suit : 49 % SEM Ener61 et 51 % Entreprise(s) privee(s)
- Objet social principal notamment le developpement, la production, l'exploitation et la vente d'electricite d'origine renouvelable, produite par des ombrières, sur le territoire de l'Orne.

Les premiers projets qui pourraient etre integres a la SAS sont les suivants :

Collectivité	CDC Andaine - Passais	Messei - SIRTOM	Tourouvre Au Perche	Lougé-Sur-Maire	Almenêches
site	Parking à côté de SNV	Parking pour camions et voitures locaux du SIRTOM	Parking salle ZUNINO	Parking Salle des fetes	Boulodrome
Surface d'ombrière	1450 m ²	1240 m ²	1 140 m ²	640 m ²	3190 m ²
puissance potentielle	300 kWc	200 kWc	250 kWc	100 kWc	Jusqu'à 500 kWc
investissement estimé (Provisoire et sans MOE)	415 000,00 €	325 000,00 €	375 000,00 €	180 000,00 €	650 000,00 €

Après en avoir delibere, le comite syndical, autorise la SEM Ener61 a constituer une SAS SPV selon les conditions precitees.

14. Decision modificative n° 1 du budget general (vote)

Le President informe les membres du comite syndical qu'il convient de modifier le budget general afin d'augmenter les credits budgetaires du programme travaux 2022 et de corriger une imputation.

INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
011	615221 – Entretien et réparations sur bâtiments publics	-100 000 €	
011	65888 – Autres charges de gestion courante	-400 000 €	
68	6815 – Dotations aux provisions pour risque	-480 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	980 000 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		980 000 €
23	2315 – Opération 112	980 000 €	
1321	Subventions d'État	17 693 009 €	
1328	Autres subventions d'investissement	-17 693 009 €	
45811082	Opération 108-2	20 000 €	
45821082	Opération 108-2		20 000 €

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°1 telle qu'elle est présentée.

15. Décision modificative n° 1 du budget PCRS (vote)

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il convient de modifier le budget annexe « PCRS » afin d'acquérir un serveur spécifique en lien avec ce budget annexe.

INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
21	21838 – Autres matériels informatiques	15 000 €	
16	1641 - Emprunt		15 000 €

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°1 telle qu'elle est présentée.

16. Amortissements (vote)

Le Président explique qu'il convient de compléter la délibération concernant les amortissements, prise le 13 décembre 2022, de la façon suivante :

Biens	Durée d'amortissement
Mobilier	5 ans
Subventions d'équipement versées	15 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériels informatiques	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Subventions d'équipement transférables	15 ans
Véhicules	5 ans
Téléphonie	3 ans
Matériel divers	3 ans
Frais d'étude, d'insertion non suivis de réalisation	3 ans
Installation et appareil de chauffage	5 ans
Installation de voirie	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment	5 ans
Autres agencements et aménagements	5 ans

Les membres du comité syndical approuvent les durées d'amortissements présentées.

17. Participation stand congrès FNCCR (vote)

Le Président informe les membres du comité syndical que le prochain congrès triennal de la FNCCR se tiendra à Besançon du 25 au 27 juin 2024.

Ce congrès réunira les représentants des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, du numérique et de valorisation des déchets : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics des secteurs concernés...

Comme à l'accoutumée, ce congrès comprendra une cinquantaine de conférences thématiques, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux. Un espace sera dédié à l'accueil des entreprises partenaires de la FNCCR et de ses adhérents.

En 2022, les Présidents normands, avaient tenu un stand à l'effigie du TEN pour représenter les cinq départements respectifs. Le Te61 avait participé à hauteur de 3 000 €. Cette année, le Président propose que le budget global pour ce stand soit de 20 000 € maximum, soit 4 000 € par syndicat.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité fixent à 4 000 € le montant maximum de la participation du Te61 au stand de Besançon.

Question de Françoise REIG-HAMELIN : quel est le retour sur investissement du congrès de Rennes en 2022 ?

Réponse de Philippe CHALLIER : la tenue de ce stand demande beaucoup de temps et d'organisation. Le thème général étant d'échanger autour des énergies, il y a eu beaucoup de visites à gérer.

18. Point recrutements

L'équipe du Te61 ne cesse de s'agrandir.

En ce début d'année, plusieurs agents ont intégré l'équipe :

- Mélina HUET a pris ses fonctions au poste d'assistante comptabilité. Elle a travaillé pour les services de la préfecture et possède des connaissances en marchés publics,
- Louis AVICE est arrivé au poste de juriste,
- Alexia MARTINEZ occupe le poste de secrétariat à l'accueil du Te61 en remplacement de Catherine JOURDAINNE qui a été mutée au service éclairage public,
- Éric LECAPLAIN a pris ses fonctions au pôle transition énergétique. Niveau Bac +5, il a suivi le même cursus universitaire qu'Hélène TESSON, chargée d'affaires photovoltaïques au Te61, qui le forme au fonctionnement du Te61, en binôme avec Nicolas THUILLIER, économiste de flux.

Enfin le poste de responsable du pôle transition énergétique est toujours à pourvoir. En cas de recrutement, la personne sera sous la responsabilité de Cédric THOMAS.

19. Affaires et questions diverses (sans vote)

- [Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques \(SDIRVE\)](#)

En date du 27 juin 2023, le Te61 a reçu un avis favorable de la préfecture à la suite du dépôt du SDIRVE. Le déploiement raisonnable des bornes a été validé. Ainsi les collectivités mentionnées au SDIRVE bénéficieront d'un taux de réfaction à hauteur de 75% sur le raccordement électrique contre 40% auparavant.

- [Réunion des anciens Présidents de syndicats primaires](#)

Le vendredi 16 juin 2023 s'est déroulée la première rencontre des anciens Présidents de syndicats primaires au Te61. Après une visite de l'exposition au showroom, les missions du Te61 ont été présentées à l'ensemble des anciens Présidents. La journée s'est terminée autour d'un déjeuner. Les participants ont été ravis d'être conviés, et souhaitent renouveler cette rencontre.

- [Écoloustics](#)

Chaque année la FNCCR organise le concours « Écoloustics » à destination des classes de CM1, CM2 et 6^{ème} sur le thème de la transition énergétique. Cette année, les lauréats pour le département de l'Orne, sont les classes de CM2 du pôle scolaire Thomas PESQUET de Belforêt en Perche avec une vidéo « Reportage » et de CM1/CM2 de l'école Jules Ferry d'Alençon avec un jeu de société « La course énergétique ». Ces premiers ont été retenus pour participer au concours national et ont remporté la première place.

- [Date de la prochaine réunion](#)

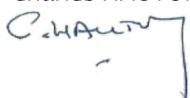
Assemblée générale : 26 septembre 2023.

Question de Françoise REIG-HAMELIN : la presse est-elle invitée aux assemblées générales du Te61 ? Dans la négative serait-il possible de l'envisager ?

Réponse de Monsieur le Président : la presse n'est actuellement pas conviée. La présence de la presse implique la mise en place d'un cadre bien défini pour une communication maîtrisée. Les délibérations prises en AG étant à destination des collectivités et non pour le grand public, la légitimité de la présence de la presse est à étudier.

Fin de réunion : 12h10

Le secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Le Président,
Philippe AUVRAY

PIECES JOINTES par mail

- Tableau des transferts de compétences
- Règlement de service de Tourouvre-au-Perche
- Rapport d'activités de la SEM Éner61